

Chapitre 5 : Préservation de l'environnement

Dans les chapitres précédents on a montré le rôle « destructeur » de l'homme dans la modification de son environnement et on a aussi montré la nécessité d'agir rapidement, efficacement et durablement pour préserver notre environnement. L'action de l'homme sera une action à long terme et globale, touchant tous les secteurs économiques et toutes les activités des ménages.

Industrie

Depuis quelques années, le prix de certaines matières premières connaît une envolée inégale. Citons à titre d'exemple, le prix du pétrole, du fer, du cuivre ou de l'aluminium.

l'industrie dépendrait des spéculations des producteurs ainsi que des aléas de la demande mondiale.

Plusieurs actions sont possibles :

A. Introduction de nouveaux matériaux

- Matériaux plus légers,
- Matériaux biodégradable

B. Réserve du pétrole aux usages nobles

- Engrais, solvant, plastique, nylon, résine et lubrifiants
- Voitures roulants sans pétrol

C. Amélioration de l'efficacité énergétique

- Moins de consommation de carburant (exp : usage des bicyclettes en ville).
- Appareils industriels nécessitant moins de carburant.
- Minimiser la circulation (usage des moyens informatiques pour la circulation du courrier, paiement de facture, etc.)

D. Recyclage

- Les déchets de certaines industries peuvent devenir de la matière première pour d'autres.
- Recyclage interne au sein d'une même entreprise industrielle (exp : eau usée traitée puis introduite dans les chaîne de production comme eau de refroidissement, recharge des cartouches, etc).

E. Location des produits

Il s'agit de louer le produit le temps de l'usage, ce qui limite les quantités produites, réduise les coûts de production et augmente la durée de vie du produit. (produits de circulation : voiture, bicyclette, etc)

Les mécanismes économiques, juridiques et réglementaires de préservation de l'environnement

L'analyse économique peut accompagner les pouvoirs politiques dans leurs choix en leur proposant de nouveaux instruments.

Les instruments de l'intervention publique en matière d'environnement sont classées en deux grandes catégories : les instruments réglementaires (qui fixent des normes qui portent sur les procédés techniques ou sur les volumes d'émissions polluantes) et les instruments dits économiques (principalement les écotaxes et les marchés de permis d'émissions mais aussi les crédits d'impôts et les subventions).

I. Le rôle des pouvoirs publics dans la résolution des problèmes environnementaux

Commençons par définir la notion d'externalité :

L'externalité est la conséquence de l'action d'un agent économique sur d'autres agents sans que celle-ci soit prise en compte par le marché, sous la forme d'une compensation ou d'une rémunération grâce au système de prix. Elle peut être **positive** quand elle procure une amélioration de bien être pour un autre agent ou **négative** quand elle se traduit par la diminution de bien être pour d'autres agents.

Pour arriver à une situation optimale (pareto-optimale), correspondant à une richesse totale (ou collective) maximale, le coût externe lié à la pollution doit être considéré par le marché, en l'occurrence par le pollueur. Cette action correspond à une internalisation des externalités. L'internalisation consiste à faire peser sur les agents économiques la totalité des coûts de leurs actions. Un des moyens d'y parvenir est de taxer les pollueurs.

L'appréciation du coût social des dommages correspondant entre autres, à l'évaluation du niveau de dépollution ainsi que l'évaluation de la réactivité des comportements aux coûts est difficile. Quoi qu'il en soit, la taxe est, dans la plupart des cas, jugée plus efficace (plus efficace car moins coûteuse que la norme d'émission).

En effet, contrairement à la norme d'émission, la taxe (par unité de pollution) laisse un choix à l'entreprise réglementée. L'entreprise se trouve face à deux choix :

- maintenir le niveau de ses émissions. Elle évite alors des dépenses d'améliorations de ses performances environnementales mais paie une taxe totale élevée. Les sommes ainsi collectées pourront financer des dépenses de préservation de l'environnement.
- choisir de réduire les émissions polluantes. Ce qui entraîne des dépenses d'amélioration de ses performances environnementales, mais diminue sa dépense fiscale.

II. L'option envisageable des solutions privées

le théorème de Coase : la « négociation bilatérale ». Il a été énoncé pour la première fois par Stigler. Il suggère que si les droits de propriété sont définis (un agent privé, que ce soit le pollueur ou le pollué, est alors propriétaire de la rivière, du lac ou de la forêt)

Il existe d'autres solutions privées :

- « **Les deux entreprises au fil de l'eau** » (la polluante et la polluée) peuvent fusionner. La nouvelle entreprise (polluante et polluée) après fusion va opter pour un niveau de rejets égal à l'optimum de pollution.

- Le **marché de permis d'émission négociables** (solution élaborée par Dales en 1968)

Les solutions de réduction de la pollution établie dans ce contexte de marché boursier sont les suivantes :

- la réglementation administrative (norme ou taxe)
- la négociation bilatérale
- l'entreprise
- le marché

III. Les politiques environnementales actuelles

Basée sur les instruments économiques, les politiques environnementales actuelles reposent moins sur les instruments réglementaires comme les normes (prescrivent aux agents les comportements qu'ils doivent suivre). En effet l'utilisation des normes présente, selon Boemare et Hourcade, des effets « pervers » :

- les normes entraînent des surcoûts expliqués par la difficulté de considérer la diversité des solutions afin d'exiger des efforts de dépollution différenciés.
- les normes peuvent dans certains cas ne pas garantir la baisse des émissions totales. Un exemple cité par Vujisic (2007) est celui du « moteur plus propre ». Ce dernier est souvent plus économe, il permet de rouler davantage pour un même budget et affecte donc la compétitivité du rail (plus respectueux de l'environnement) par rapport à la route ; la solution passe par une augmentation du prix du carburant au prorata des gains d'efficacité.
- Les normes se négocient entre administrations et industries (« marchandage de la réglementation avec l'industrie »). Il est donc difficile de savoir d'avance si la norme est trop lâche ou si elle s'avère trop contraignante.
- Les normes sont susceptibles d'être manipulées. Les acteurs influents peuvent être tentés d'édicter des normes qui correspondent à leurs intérêts au détriment de certains concurrents (petites entreprises, firmes étrangère).

A. Le principe de pollueur - payeur

Le **principe pollueur-payeur** a été développé par l'économiste libéral Arthur Cecil Pigou au début des années 1920. Il a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant la prise en charge, par le pollueur, des « coûts de mesures de prévention et de lutte contre la pollution arrêtées par les pouvoirs publics pour que l'environnement soit dans un état acceptable ». Il est à l'origine de l'internalisation des coûts de pollution par les auteurs de la pollution par le biais :

- d'instruments réglementaires (normes, interdictions, permis, zonages, quotas, restrictions d'utilisation et autres réglementations directes),
- d'instruments économiques (redevances, subventions, systèmes de consignation, création de marchés, incitations à la mise en conformité),
- d'instruments fiscaux. Appelés aussi la fiscalité verte

B. La fiscalité écologique : les écotaxes

Essayons d'analyser un cas de figure très connu, celui des « taxes énergétiques ». Elles visent à faire payer les pollueurs sans influencer directement et à court terme la quantité de pollution. Elles sont destinées dans une logique purement pigouvienne à modifier les comportements et non à percevoir des recettes. Quoiqu'il en soit les recettes collectées, elles pourront aussi être mises au service de la sauvegarde de l'environnement à travers les subventions qui aideront à la mise en place d'une technologie plus « propre » ou qui iront directement en direction des entreprises qui décideront de diminuer leur activité polluante.

C. Le marché des permis d'émission négociables

1. Solution privée négociée

Les solutions privées qui mettent en relation directement les pollueurs avec les pollués existent mais elles ne sont pas répandues.

Pour qu'elle soit totalement efficace, la solution négociée doit être complète et doit concerner toutes les parties présentes et futures victimes du préjudice.

2. Le marché des permis d'émissions négociables.

Cet instrument est utilisé initialement aux Etats-Unis et avec le protocole de Kyoto , il connaît une nouvelle impulsion. Pour sa part l'Europe propose depuis 2005 l'instauration d'un système d'échange de quotas de gaz à effet de serre pour les industries intensives en énergie et les producteurs d'électricité dans l'espace économique européen. Ce marché prévu initialement pour le dioxyde de carbone¹⁸ (CO₂) devrait être élargi aux autres Gaz et à d'autres activités que celles initialement prévues.